

MINI-STAGE

Du 09 MARS 2020
Au 10 AVRIL 2020

Lycée
Maurice JANETTI



BAC PROFESSIONNEL

MELEC

TISEC

TMSEC

MEI

- ✓ Métiers de l'électricité et de ses Environnements Connectés
- ✓ Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques
- ✓ Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques
- ✓ Maintenance des Equipements Industriels



CAP

ELECTRICIEN
MBC
MIS

- ✓ Electricien
- ✓ Maintenance des Bâtiments et Collectivités
- ✓ Monteur en Installateur Sanitaire



3 ème Prépa-Métiers



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Région Sud
Provence
Alpes
Côte d'Azur

www.ac-nice.fr/lycee-janetti

Rue Maurice Janetti - 83470 St Maximin la Ste Baume
Tél: 04 98 05 93 50 - Mail: 0831559u@ac-nice.fr

Mesdames, Messieurs,

Franck BERENGER,
Directeur Délégué aux
Formations
Professionnelles et
Technologiques

Téléphone
04 98 05 93 50
Mobile
06 30 95 29 30
Courriel
franck.berenger@ao-nice.fr

Comme chaque année, nous organisons des mini-stages afin que vos élèves découvrent nos filières et notre établissement.

Avec : 3 BAC Pro : MELEC - MEI - TIMSEC
 3 CAP:M IS -MBC-ELECTRICIEN
 3 ème Prépa Métiers

Les stages se dérouleront du lundi 09 mars au vendredi 10 avril 2020.

Nous recevrons les élèves par groupe afin de leur présenter la filière choisie sur une demi-journée. Ils pourront demander à participer à 2 sessions de stages maximum.

Veuillez trouver ci-dessous la procédure à suivre concernant les stages :

A partir
du
13 Janvier 2020

Chaque Collège reçoit un mail contenant un formulaire de demande de mini-stage.
reçu par mail.

Il est nécessaire que le Collège renseigne le formulaire de demande de stage pour chaque élève.

Entre le 20 Janvier et
le 2 Mars 2020

Le secrétariat du D.D.F.P.T envoie par mail la convention de stage qui sera nominative et pré-remplie au Collège demandeur.

Cette dernière devra être remise à réception aux élèves concernés en 3 exemplaires.

Dès que possible et
au plus tard le
3/Mars/2020

Le Collège transmet les conventions au fur et à mesure au secrétariat du D.D.F.P.T. par voie postale.

Au préalable, il prendra soin de vérifier que la convention est dûment signée par la famille et par son Chef d'établissement.

A réception de la
convention de stage

Le secrétariat du D.D.F.P.T. fait signer la convention par Madame la Proviseure et restitue 2 exemplaires de celle-ci dans les collèges au plus tard le 4/03/2020:

-1 exemplaire destiné au Collège.

-1 exemplaire destiné à la famille.

Période de mini-stages

Les élèves doivent se présenter impérativement avec leur carnet de correspondance à l'accueil du lycée.

Nous vous demandons d'insister sur le fait que les élèves doivent, dans la mesure du possible, utiliser les transports en commun afin qu'ils puissent se rendre compte des temps de trajet.

Le secrétariat du D.D.F.P.T. reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

Respectueusement

Le D.D.F.P.T.

F. BERENGER